

Liste des Marchés conclus par Syndicat Mixte de l'Aulne en 2014

(Obligation prévue à l'article 133 du Code des Marchés publics)

Marchés de TRAVAUX			
Tranche de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT			
<i>Objet du Marché</i>	<i>Date du Marché</i>	<i>Nom de l'Attributaire</i>	<i>CP</i>
Programme de travaux liés à la mise en place des périmètres de protection des prises d'eau – lot n°2 clôtures, portails et portillons	24/06/2014	Bellocq Paysages	29000
Réalisation de talus plantés et de travaux divers en limite de périmètre de protection rapproché des prises d'eau de Prat Hir et Coatigrac'h sur les communes de Châteaulin et Lothey. Lot n°1	16/10/2014	Guenneau TP Transport	29100
Tranche de 90 000,00 € HT à 5 185 999,99 € HT			
<i>Objet du Marché</i>	<i>Date du Marché</i>	<i>Nom de l'Attributaire</i>	<i>CP</i>
Programme de travaux liés à la mise en place des périmètres de protection des prises d'eau – lot n°2 Station d'alerte, recirculation des incuits de chaux travaux, d'aménagement divers.	24/06/2014	Véolia	29000

Réf.

- Arrêté du 8/12/2006 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs (NOR : ECOM0620016A – publié au JO du 17/12/2006)
- Arrêté du 26/12/2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices (NOR : ECEM0771089A publié au JO du 29/12/2007)
- Arrêté du 10/03/2009 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices (NOR: ECEM0904662A publié au JO du 18/03/2009)
- Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices
- Décret N°2013-1259 du 27 décembre 2013